

# IN RETAIL WE TRUST



Informations réglementées  
Ternat, le 26 septembre 2018 17h30 – après bourse

## AUGMENTATION DU CAPITAL PAR APPORT D'UNE CREANCE

Déclaration de transparence en application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007

## 1. Apport en nature – augmentation du capital

Le 26 septembre 2018, le conseil d'administration a procédé à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé. Lors de cette augmentation du capital, l'apport d'une créance d'une valeur d'apport conventionnelle de 2.310.000 EUR a été constaté. Suite à cet apport, il a été procédé à l'émission de 35.000 actions pour un prix d'émission de 66,00 EUR. Ces actions ont été émises avec coupon 27 attaché et participeront pour la première fois au bénéfice de l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> avril 2018. Ce prix d'émission représente une réduction de 10,08 % par rapport au cours de clôture à la date du 26 septembre 2018.

Après l'émission de ces nouvelles actions, le nombre total d'actions émises s'élève à 11 422 593. Cet apport en nature s'effectue en exécution de l'accord conclu le 6 août 2018 relatif à l'acquisition de toutes les actions de la sa Etablissementen Hayen. A ce moment, une partie du prix de vente n'a pas été payée. La créance pour la partie non payée du prix de vente a été apportée.

## 2. Déclaration de transparence

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (la « Loi de transparence »), Retail Estates sa informe que, suite aux augmentations de capital du 26 septembre 2018, le capital total de Retail Estates sa s'élèvera à 257.012.792,62 EUR, représenté par 11.422.593 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou actions sans droit de vote, ni d'obligations convertibles ou droits de souscription donnant droit à des actions. Chacune de ces actions octroie 1 droit de vote à l'assemblée générale. Ces actions représentent donc le dénominateur pour la notification dans le cadre de la réglementation de transparence. Outre les seuils légaux, l'article 10 des statuts de Retail Estates sa prévoit, en application de l'article 18, §1 de la loi du 2 mai 2007, un seuil statutaire supplémentaire de 3 %. L'admission à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam des nouvelles actions dont il est question dans ce communiqué de presse, a été demandée.

## À PROPOS DE RETAIL ESTATES SA

La société immobilière réglementée publique Retail Estates sa est une société spécialisée dans certains créneaux de marché et particulièrement dans la mise à la disposition de magasins situés en périphérie des agglomérations ou le long des axes routiers menant aux centres urbains. Retail Estates sa achète ces biens immobiliers à des tiers ou les construit et les commercialise pour son propre compte. Les immeubles ont une superficie variant entre 500 m<sup>2</sup> et 3 000 m<sup>2</sup>. Un immeuble commercial typique présente une superficie moyenne de 1 000 m<sup>2</sup>.

Au 30 juin 2018, Retail Estates sa détient en portefeuille 829 immeubles, pour une surface commerciale totale de 969.341 m<sup>2</sup>, répartis sur la Belgique et les Pays-Bas. Le taux d'occupation du portefeuille total au 30 juin 2018 est de 98,31 % par rapport à 98,13 % au 31 mars 2018.

Au 30 juin 2018, les experts immobiliers indépendants ont estimé la juste valeur du portefeuille immobilier consolidé de Retail Estates sa à 1.377,25 millions d'euros.

Cotée sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam, Retail Estates sa possède le statut de société immobilière réglementée publique. Au 30 juin 2018, la capitalisation boursière de ses actions s'élève à 868,87 millions d'euros.

## DECLARATIONS PREVISIONNELLES

Le présent communiqué de presse contient un certain nombre de déclarations prévisionnelles. Les risques et incertitudes qui pèsent sur de telles prévisions peuvent impliquer que les résultats réels s'écartent considérablement des résultats annoncés par lesdites déclarations prévisionnelles dans la présente déclaration intermédiaire. L'évolution de la situation économique et les facteurs commerciaux, fiscaux et conjoncturels, notamment, sont les principaux facteurs susceptibles d'influencer les résultats.

Ternat, le 26 septembre 2018

Jan De Nys, administrateur délégué de Retail Estates sa

---

### Pour toute information complémentaire :

Retail Estates sa, Jan De Nys – CEO, tél. +32 2/568 10 20 – +32 475/27 84 12

Retail Estates sa, Kara De Smet – CFO, tél. +32 2/568 10 20 – +32 496/57 83 58



IN RETAIL WE TRUST



### RETAIL ESTATES NV

Openbare GVV naar Belgisch recht

Industrielaan 6 - B-1740 Ternat

RPR Brussel

BTW BE 0434.797.847

T: +32 2 568 10 20

[info@retail estates.com](mailto:info@retail estates.com)

[www.retail estates.com](http://www.retail estates.com)